

Portes ouvertes

Le mercredi 31 mars 2004 : de 18 h à 21 h

Salle Orono, 5315, rue Main, Orono

Le jeudi 6 avril 2004 : de midi à 20 h

Salle communale de Newcastle, 20, rue King Ouest, Newcastle

Le mercredi 7 avril 2004 : de 18 h à 21 h

Salle communautaire de Newtonville, 21, allée Church, Newtonville

Échange d'information sur le nouveau projet

Venez visiter le bureau d'information sur le Projet de Port Granby, ouvert les vendredis de midi à 17 h, dans la salle communale de Newcastle (ancienne salle du conseil), située au 20, rue King Ouest. Passez au bureau pour examiner l'information disponible et discuter du projet avec notre personnel.

Les commentaires du public sont attendus

Au cours du prochain mois, le BGDREFA recueillera vos rétroactions. Tous les commentaires reçus d'ici le 16 avril 2004 seront examinés avant que la recommandation ne soit arrêtée. Voici quelques-unes des consultations qui ont lieu actuellement :

Journées portes ouvertes : Au cours des prochaines semaines (voir en haut de la page), des journées portes ouvertes seront tenues à Newtonville, à Newcastle et à Orono.

Examen municipal : La municipalité de Clarington, son équipe d'examineurs techniques et de nombreux organismes du gouvernement examinent les résultats et discutent des questions clés avec le personnel du BGDREFA.

Consultation des collectivités : Le BGDREFA consulte directement les collectivités telles que la Southeast Clarington Ratepayers Association, la Bondhead/Newcastle Ratepayers, les clubs philanthropiques locaux, les associations locales et scolaires et les groupements d'entreprises. Avant que la consultation ne soit achevée, les résidents habitant le long des voies de transport proposées seront personnellement convoqués pour discuter du projet.

Groupes de consultation et sondages téléphoniques : Les petits groupes de consultation et les sondages téléphoniques permettront de recueillir davantage de données sur les sentiments que la collectivité éprouve à l'égard des recommandations avancées pour la gestion à long terme des déchets.

Rendez-nous visite à l'occasion du Salon professionnel et du foyer de Newcastle, prévu le 27 mai 2004.

Pour nous joindre :

Échange d'information sur les projets

110, rue Walton, Port Hope

Heures d'ouverture :

de 13 h à 17 h

Du lundi au vendredi

Échange d'information sur les projets

20, rue King Ouest

Village de Newcastle

Heures d'ouverture :

Le vendredi, de midi à 17 h

Téléphone : 905-885-0291

Sans frais : 1-866-255-2755

Télocopieur : 905-885-0273

Courriel : info@llrmo.org

Also available in English

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada



EACL
Énergie atomique
du Canada limitée



AECL
Atomic Energy
of Canada Limited

Canada



Bulletin de nouvelles

NUMÉRO SPÉCIAL SUR LE PROJET DE PORT GRANBY

Bureau de gestion des déchets
radioactifs de faible activité

Hiver-printemps 2004

Les résultats sont arrivés

Le processus recommande le transfert des déchets

Ceci est un numéro spécial du Bulletin de nouvelles entièrement consacré au Projet de Port Granby. Après une année et demie durant laquelle des études techniques intensives ont été entreprises et les commentaires de la collectivité ont été recueillis, le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA) a évalué les solutions proposées et a opté pour le concept de gestion à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité actuellement stockés dans l'installation de gestion des déchets de Port Granby, situé dans la partie sud-est de Clarington.

D'après les résultats de ce processus extensif, le transfert des déchets dans une installation de pointe conçue selon le modèle de l'amoncellement en surface serait le moyen le plus sûr de gérer les déchets. Cette installation serait située loin de l'endroit où les déchets sont actuellement stockés, près du lac Ontario. La municipalité de Clarington et ses conseillers techniques examinent minutieusement les recommandations du BGDREFA. Ces

Shelly Jordan, reportereur du Clarington This Week, et Marg Zwart, rédactrice en chef du Orono Weekly Times, examinent les recommandations en compagnie du directeur de projet, Glenn Case.



commentaires ainsi que ceux qui ont été transmis par vous, le public, par les organismes fédéraux et provinciaux et par les autres groupes d'intérêt seront pris en considération à mesure que les prochaines étapes de l'évaluation environnementale sont amorcées.

De nombreux résidents locaux ont participé aux ateliers publics. Cette participation a grandement contribué à faire avancer le projet jusqu'à son stade actuel. Votre apport continue d'être important. Des journées portes ouvertes seront tenues partout dans la municipalité durant les prochaines semaines (voir la dernière page). Le rapport des recommandations (rapport sur le concept déterminé) est disponible dans toutes les bibliothèques publiques de Clarington, à l'Échange d'information sur les projets et sur CD-ROM.

Dans le présent numéro

- Comprendre comment nous en sommes arrivés à ce point
- Pour quelles raisons la solution du transfert est-elle préconisée?
- Questions et réponses
- Possibilités de faire des commentaires

**LE BUREAU D'INFORMATION
OUVRE SES PORTES**

(Voir la page 8)



L'évaluation environnementale approfondie se poursuit

Les résultats traduisent une année et demie d'études et de commentaires du public

Le processus visant à sélectionner la solution la plus appropriée pour résoudre le problème des déchets radioactifs historiques dans la partie sud-est de Clarington a débuté il y a deux ans avec le lancement de l'évaluation environnementale relative au Projet de Port Granby. Dans ce cadre, on a évalué le concept proposé en 1999 par la municipalité de Clarington et un comité nommé par le conseil. Le concept proposait de stocker les déchets dans l'actuelle installation de déchets de Port Granby et de ne transférer que les déchets de la gorge Est dans un amoncellement en surface qui serait érigé sur le site même.



Des résidents locaux se sont joints au personnel du BGDREFA et de la Cameco (propriétaire du site) pour visiter l'actuelle installation de gestion des déchets de Port Granby, en novembre 2003.

Mais, du point de vue conceptuel, l'instabilité du site, situé sur les rives du lac Ontario, ne prédisposait pas à l'isolement sûr des déchets pour les générations à venir : 30 mètres de falaises hautement érodées, 400 mètres de rivage glissant et un sol léger poreux. La première étape consistait à étudier les conditions environnementales existantes et à élaborer des solutions connexes.

Étude des solutions de rechange

Pour s'assurer qu'une solution à long terme appropriée serait trouvée, la portée (ou le mandat) de l'évaluation environnementale a

poussé le BGDREFA à étudier les solutions de rechange proposées pour la réalisation du projet, y compris celle qui prônait le transfert des déchets loin du lac Ontario.

On a élaboré une approche pas à pas pour déterminer les multiples options possibles et assurer la participation de la collectivité. Le processus d'évaluation des solutions de rechange a débuté en juin 2002 par une série d'ateliers publics. Les participants ont proposé des idées, contribué à la détermination des objectifs du projet et fourni des commentaires sur l'élaboration de critères que l'équipe technique utiliserait pour analyser et évaluer les idées proposées.

Regroupement des concepts faisables

À l'aide de l'information obtenue au moyen des diverses études entreprises et des commentaires continuellement fournis par la collectivité, l'équipe de projet du BGDREFA a écourté la liste des idées proposées pour ne conserver que trois concepts de gestion des déchets. Ces concepts faisables (voir le texte situé ci-dessus, à droite) ont été présentés au public à l'occasion de la journée portes ouvertes qui s'est tenue en juin 2003 et dans le numéro du printemps 2003 du *Bulletin de nouvelles*. Chaque concept proposait des solutions pour traiter les questions touchant, par exemple, la protection des eaux souterraines, la stabilisation de l'érosion et la manipulation des déchets.

Comparaison des concepts

Pour converger vers la solution de premier rang, l'équipe a évalué et classé les concepts. Chaque concept a été coté d'après la manière dont il abordait les questions particulières

1^{er}

Concept II – Solution la mieux cotée

Le transfert des déchets loin du lac Ontario vers une nouvelle installation de gestion à long terme

2^e

Concept IB

La gestion des déchets sur le site, sans déblaiement des déchets

3^e

Concept IA

La gestion des déchets sur le site, avec déblaiement des déchets de la gorge Est

déterminées par l'équipe de projet et le public durant les ateliers. Par exemple, dans quelle mesure le système de déviation des eaux souterraines proposé serait-il fiable? Le concept a-t-il été éprouvé antérieurement? Des facteurs de pondération reflétant l'importance que la collectivité accorde à ces



John Stephenson et Harvey Thompson, des résidents de Clarington, discutent du projet avec Glenn Case, directeur de projet, à l'occasion d'une journée portes ouvertes pour la collectivité.

questions ont été appliqués avant que le calcul de la cote totale de chaque concept ne soit effectué. Les questions relatives à la santé et à la sécurité humaines primaient, suivies des préoccupations touchant l'environnement, des facteurs techniques, puis de la probabilité que les concepts répondent aux besoins de la collectivité et, enfin, des facteurs économiques.

Les résultats ont révélé que la solution visant à éloigner les déchets du rivage du lac était préférée (concept II). La solution qui s'est classée en deuxième position préconisait la gestion des déchets sur le site et ne faisait intervenir aucun déblaiement des déchets (concept IB). Enfin, le concept qui s'est classé en dernière position préconisait la gestion des déchets sur le site et le déblaiement des déchets de la gorge Est (concept IA).



Triple vérification de l'exactitude des résultats

Pour assurer la validité des cotes, l'équipe a utilisé trois autres critères de comparaison.

Avantages et inconvénients : ce critère a permis de souligner les caractéristiques plus générales des concepts. *Analyse de la sensibilité* : ce critère a permis de mesurer l'influence de chaque cote individuelle sur les résultats finaux. *Questions et options* : ce critère s'est axé sur la capacité avec laquelle le concept le mieux coté (concept II) traitait les questions clés. Dans les trois cas, le concept II s'est classé en première position. Cette triple vérification a confirmé la validité des résultats.



Mavis Carleton, une résidente de Clarington, et Sue Stickley, agente de communication du BGDREFA, échangent des idées à l'occasion de la journée portes ouvertes pour la collectivité. Sarwan Sahota, une résidente de Clarington, examine l'information disponible.



Passé ce point, vers où le processus se dirige-t-il?

Tandis que la municipalité, les organismes fédéraux et provinciaux et les autres groupes d'intérêt examinent les résultats du processus, l'évaluation environnementale se poursuit. Tous les commentaires seront pris en considération avant que la solution ne soit arrêtée. Bientôt, des études techniques détaillées des concepts débiteront, de même qu'une évaluation des effets axée sur l'élaboration de mesures d'atténuation des effets négatifs potentiels découlant du projet.

Amoncellement en surface conçu à des fins de sécurité

Le transfert des déchets dans une installation conçue selon le modèle de l'amoncellement en surface, située loin du rivage du lac Ontario, est la solution préconisée pour la gestion à long terme des déchets. Ce concept (II) s'est classé en première position dans quatre des cinq catégories d'évaluation : fiabilité technique, protection de l'environnement, réduction des risques pour la santé et la sécurité humaines et rentabilité. Il s'est classé en deuxième position quant à la satisfaction des besoins de la collectivité.

En quoi le concept recommandé consiste-t-il?

L'approche recommandée comprend le déblaiement des déchets radioactifs historiques de faible activité et des sols contaminés et leur transfert loin de l'installation de gestion des déchets actuelle de Port Granby. La nouvelle installation serait construite dans la partie centrale et nord d'un terrain disponible situé au nord du chemin Lakeshore. Le modèle de l'amoncellement en surface isolerait en toute sécurité les déchets, et reposerait sur l'utilisation d'un système de recouvrement avancé. L'installation serait couverte, fermée et surveillée à long terme.

Pourquoi le concept du transfert des déchets représente-t-il la meilleure solution?

Voici, entre autres, les avantages significatifs qui positionnent ce concept avant celui de la gestion sur place :

- ◆ À long terme, le blocage total des déchets radioactifs assurera la protection de l'environnement et la fiabilité, et facilitera la surveillance des déchets.
- ◆ On a davantage d'expérience de ce type de gestion des déchets.
- ◆ Il ne sera pas nécessaire d'affronter les défis environnementaux importants qui seront provoqués par l'érosion du rivage et des falaises et la contamination des eaux souterraines.
- ◆ Il ne sera pas nécessaire d'entreprendre des travaux de construction dans le lac Ontario et le long de son rivage, ce qui évitera les perturbations causées à la faune aquatique et facilitera le maintien des trajets de passage de la faune.
- ◆ Les propriétés situées le long du rivage pourraient être utilisées à des fins publiques.
- ◆ Une quantité moindre de matériaux de construction sera nécessaire, ce qui réduira le nombre de camions circulant sur les routes locales et augmentera la sécurité publique.
- ◆ Cela réduira les exigences d'exploitation et de maintenance à long terme et allègera le fardeau légué aux générations futures.

Voie de transport recommandée

Le processus élaboré aux fins de détermination, d'évaluation et de comparaison des options de gestion des déchets a également été utilisé pour recommander une voie de transport pour les camions qui transporteront le matériau de construction vers l'installation de gestion à long terme des déchets proposée dans le cadre du Projet de Port Granby.

L'itinéraire préconisé prend source à l'autoroute 401, suit le chemin Newtonville, se dirige vers le sud par le chemin Concession 1, puis vers l'est par le chemin Elliott, suit le chemin Elliot en direction sud pour arriver à la nouvelle installation par la réserve routière située au nord du chemin Lakeshore. Six itinéraires potentiels ont été déterminés et évalués. L'équipe technique a considéré plusieurs facteurs tels que le nombre de camions utilisés, les risques d'accidents et leurs répercussions sur l'environnement, la perturbation des résidents et les coûts associés à l'amélioration des routes. Les camions couverts chargés des déchets du site actuel traverseraient le chemin Lakeshore et emprunteraient une route à accès réservé menant à la nouvelle installation.



Questions et réponses

Le concept II nécessite le déblaiement des déchets radioactifs de faible activité. En vertu du critère de la santé et de la sécurité humaines, pourquoi s'est-il classé avant le concept IB qui ne préconise aucun déblaiement?

Dans le cadre de la comparaison des concepts, on a considéré à la fois les effets radiologiques et les effets non radiologiques que ces concepts auraient sur la santé humaine. Après avoir examiné les résultats d'une étude spéciale portant sur les risques potentiels associés à la manipulation du thorium 230 et d'autres éléments radioactifs, l'équipe technique a conclu que la santé du public et des travailleurs serait totalement protégée par des mesures de sécurité et des mesures de protection de l'environnement éprouvées. Toutefois, la comparaison des risques non radiologiques associés aux concepts proposés a révélé que la gestion des déchets sur place posaient deux risques supplémentaires plus difficiles à gérer. Tout d'abord, le concept de la gestion sur place nécessite un plus grand nombre de camions pour transporter les matériaux sur les lieux, ce qui augmente les risques d'accidents. Deuxièmement, les travaux de construction le long du rivage et des falaises feraient courir de plus gros risques aux travailleurs que les travaux associés au concept de l'amoncellement en surface.

Qu'arrivera-t-il aux sites – actuel et nouveau – après que le projet aura été réalisé?

Dans le cadre du concept II, une fois que les déchets auront été retirés, le site existant sera régalé et sa végétation sera restaurée. Pendant une courte période, on devra surveiller les eaux souterraines et probablement les traiter, mais le site pourrait éventuellement être utilisé à des fins non restreintes. L'utilisation définitive du terrain n'a pas encore été arrêtée, mais, en se fondant sur les commentaires du public et l'évaluation préliminaire, l'équipe technique a conclu que l'entièreté du site pourrait être transformée en parc ou en terrain récréatif. Tout au long de l'évaluation environnementale, on continuera de discuter des possibilités d'utilisation finale du site avec le public, la municipalité et la Commission canadienne de sûreté nucléaire, laquelle octroiera le permis nécessaire à la construction de l'installation.

Comment comptez-vous empêcher la circulation des camions d'altérer le caractère rural et serein du chemin Lakeshore?

L'évaluation environnementale oblige le BGDREA à évaluer et à réduire les effets néfastes potentiels du projet. Dans le cadre des études environnementales détaillées entreprises au cours de la dernière année et demie, on a recueilli des renseignements de base importants sur, par exemple, le degré d'empoussiérage et le niveau de bruit, et sur l'utilisation et le caractère communautaire du chemin Lakeshore. À l'aide de cette information, les spécialistes de l'environnement de l'équipe de projet ont déterminé les effets néfastes potentiels du projet et recommandé des moyens visant à les

atténuer. Les modifications de l'infrastructure routière, telles que la construction de passages inférieurs temporaires, la construction de ponts ou l'installation de feux de circulation, sont des mesures qui seront considérées.

Les concepts ont tous trois des répercussions à court terme sur le chemin Lakeshore. Dans le cadre du concept recommandé, les camions chargés de déchets traverseront le chemin Lakeshore pour se rendre à la route à accès réservé menant à l'installation. Le concept de la gestion sur place nécessiterait que les camions chargés de matériaux de construction empruntent le chemin Lakeshore à la fois pour entrer sur le site et pour en sortir.



Vue informatisée de l'amoncellement en surface proposé pour la gestion à long terme des déchets. La vue est prise à partir du chemin Newtonville, au sud de la ligne ferroviaire. Un ruban vert clair est tout ce qui transparait.

À quoi l'amoncellement en surface ressemblera-t-il? Dans quelle mesure sera-t-il visible?

L'amoncellement en surface proposé occuperait une surface d'environ 10 hectares (25 acres) et s'élèverait progressivement jusqu'à atteindre environ 8 mètres (25 pieds). L'installation serait située dans le secteur central nord d'un terrain disponible situé au nord de l'actuelle installation de gestion des déchets de Port Granby, à quelque 350 mètres du chemin Lakeshore. L'amoncellement sera à peine visible à partir de la plupart des routes du secteur, y compris le chemin Lakeshore. Par exemple, une personne qui se tiendrait debout sur le pont ferroviaire, au niveau du chemin Newtonville, ne verrait qu'un mince ruban vert représentant le sommet de l'amoncellement.



Chemin Lakeshore, à Port Granby

Qu'est-ce qui garantit que la nouvelle installation ne sera pas utilisée dans l'avenir pour stocker les déchets provenant des autres collectivités?

L'accord juridique qui définit le Projet de Port Granby identifie clairement les déchets qui seront gérés à long terme dans la nouvelle installation de Port Granby. Aucun déchet extérieur à la municipalité de Clarington n'est inclus dans le projet. La conception de l'amoncellement en surface ne permettra pas l'ajout de déchets sur une base régulière. Il sera recouvert et fermé. En outre, la demande qui sera présentée à la Commission canadienne de sûreté nucléaire aux fins d'obtention du permis limitera la quantité de déchets à celle qui sera atteinte lorsque le projet sera achevé.

Quelle est la prochaine étape? À quel moment le projet sera-t-il enfin terminé?

Une évaluation détaillée des répercussions du concept retenu – le concept II – débutera bientôt. Dans le cadre de cette évaluation, des mesures visant à réduire les effets défavorables du projet seront recommandées. Les commentaires seront abordés et des études techniques détaillées seront amorcées. L'évaluation environnementale est prévue durer à peu près deux années, au terme desquelles une conclusion sera apportée. L'octroi de la licence pour l'installation, sa construction et sa mise en service devraient se concrétiser au cours des cinq années suivantes.